

BIENVENUE AU SERVICE GUICHET UNIQUE DE LA FDC 80

QUI VOUS PERMET DE VALIDER VOTRE PERMIS DE CHASSER

EN LIGNE

→ www.fdc80.com

*Avec paiement sécurisé par carte bleue
comptant ou plusieurs fois*



Sur la page d'accueil de notre site :

- Cliquez sur « Valider votre permis de chasser »
- Tuto en bas à gauche de la page



La validation en ligne n'est pas accessible aux mineurs et aux personnes sous tutelle.
Les chasseurs validant pour la 1ère fois, contactez-nous afin de créer votre fiche chasseur et pouvoir valider en ligne

Deux possibilités d'impression :



OU



Imprimer chez moi

Cochez ☒ « E-validation »

Frais de 0 €

Recevez par courrier

Cochez ☒ « E-titre »

Frais de 3 €

FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

Depuis le 5 octobre 2020, les chasseurs sont tenus, une fois tous les 10 ans, de suivre une formation de remise à niveau sur la sécurité. Cette formation gratuite n'est pas un examen, elle est indispensable pour pouvoir continuer à valider son permis de chasser.

Formation disponible au siège (matin ou après-midi) :

- Vendredi 12 juin 2026
- Vendredi 26 juin 2026

Elle peut également être effectuée en distanciel, directement chez vous, via votre Espace Adhérent.



Si votre permis date de 2017, il vous reste 1 an !

Pour tout renseignement, contactez le 03 22 22 12 20



PAR COURRIER



- Complétez la demande de validation ci-jointe et signez-la au verso
- Etablissez un chèque à l'ordre de « Régie Chasse 80 », dont le montant correspond au type de permis choisi (n'oubliez pas de le signer)
- Envoyez le tout avec l'enveloppe T jointe



Bientôt la fin des chèques : privilégiez le paiement en ligne ou directement au siège par carte bancaire

BAGUES GIBIER D'EAU

REMISE SUR LES TARIFS ET SERVICE DE LIVRAISON

Les sauvaginsiers faisant valider leur permis dans la Somme bénéficient d'une remise et d'un service de livraison des bagues à appelants.

Bon de commande disponible sur notre site www.fdc80.com
Pour tout renseignement, contactez le 03.22.22.12.20



BOURSE AUX TERRITOIRES

Trouvez des territoires et actions de chasse ou publiez vos offres sur le nouvel espace dédié !

Vous êtes gestionnaire d'un territoire de chasse et souhaitez déposer une annonce gratuitement ? Vous êtes chasseurs et vous souhaitez trouver un territoire de chasse ?

Rendez-vous sur le site de la fédération : www.fdc80.com





Madame, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre demande de validation du permis de chasser pour la saison de chasse **2026/2027**.

Rappel, votre validation 2026/2027, ne sera active qu'à partir du 1er juillet.

Actualités reconduites pour cette saison :

Les chasseur(esse)s validant un permis départemental jusqu'au 20^{ème} anniversaire bénéficieront d'un **remboursement de 20,23 €**.

Pour cette saison :

■ ChassAdapt

Pour la déclaration de vos prélèvements, utilisez **ChassAdapt**. C'est un outil indispensable pour connaître les prélèvements des espèces chassables et sauvegarder la chasse des migrateurs.

■ Le carnet bécasse

Pour cette saison, des **frais de 4 €** seront appliqués à chaque envoi du carnet bécasse « papier ».

Cette proposition du Conseil d'administration a été validée en assemblée générale du samedi 4 avril 2026.

Pour valider votre permis, votre fédération reste à votre disposition pour vous aider, au 03 22 22 12 20, ou sur notre site www.fdc80.com.

Plus de 60 % des validations s'effectuent en ligne via l'espace dédié. Nous vous encourageons à en faire autant, en prévision de la fin des encaissements par chèque prévus pour la saison 2027/2028.

En vous souhaitant une excellente saison de chasse, en toute sécurité et avec mes amitiés.



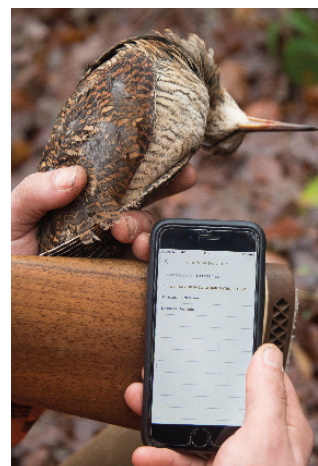
CHASSADAPT

DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS

« Si je chasse, je ChassAdapt ! »

Saisir les prélèvements sur votre téléphone, **via l'application « ChassAdapt »**

Outil indispensable pour connaître les prélèvements des espèces chassables et sauvegarder la chasse des migrateurs.



RAPPEL

Pour pouvoir créer un compte sur CHASSADAPT, il faut avoir une validation pour la saison en cours.

Pour les chasseurs ayant déjà un compte, ils ne peuvent se reconnecter qu'avec une validation valable le jour de la connexion, par exemple :

- La seule validation 2026-2027 ne permet pas de se connecter avant le 1er juillet 2026
- Et une validation 2025-2026 ne permet plus de se connecter à partir du 1er juillet 2026

Changement de support de déclaration – Carnet Papier / Carnet « numérique » :

- Si le chasseur a déjà créé un compte ChassAdapt mais s'il n'a pas encore saisi un prélèvement de bécasse pour la saison en cours, il pourra revenir au carnet « papier ».
- Il est en revanche impossible, si on a déjà choisi le carnet papier, de changer pour ChassAdapt

CARNET BÉCASSE

Afin de limiter le gaspillage et d'encourager l'utilisation de ChassAdapt, le Conseil d'administration a choisi d'appliquer des frais à chaque envoi du carnet bécasse « papier » (frais d'affranchissement), proposition validée lors de l'Assemblée Générale du samedi 4 avril 2026.

Frais de 4 €

